



**Compte-rendu du conseil d'UFR du 5 février 2018**

13h30 salle du Belvédère bâtiment D

---

**Membres présents** (par collège) :

**Collège A** : Nicolas LE PAPE, Philippe MADELINE, Olivier MAQUAIRE, Fabrice VALOGNES,

**Collège B** : Eva AZOULAY-GALLO, Clémence CHRISTIN, Muriel GILARDONE, Fabien GUILLOT, Maxime MARIE,

**Collège C (BIATSS)** : Françoise CLOUET, Robert DAVIDSON, Céline WARNIER

**Collège D (usagers)** : Osanne BILLAND, Turkan KILIC, François KUNTZ

**Collège E (personnalités extérieures)** : Frédéric CARLUER

**Procurations** : Laure BATAILLE à Céline WARNIER  
Nicolas BLANPAIN à Françoise CLOUET  
Bruno DROUOT à Clémence CHRISTIN  
Vincent MERLIN à Fabrice VALOGNES

**Excusés** : Laure BATAILLE, Nicolas BLANPAIN, Bruno DROUOT, Vincent MERLIN, Stéphane VALOGNES, Sébastien DUVAL-ROCHER

**Membres de droit avec voix consultative** : Nathalie BUREL, Jean-Michel CADOR, Jean-Sébastien PENTECOTE

**Personnalités invités** : Christophe TURBOUT - Directeur des systèmes d'information (DSI), Julien FREROT – Informaticien à l'UFR SEGGAT, Didier FONTAINE, Informaticien à l'UFR SEGGAT (absent excusé).

Nicolas Le Pape présente et remercie de leur présence les nouveaux membres du conseil (des collèges D et E). Il commence par Frédéric CARLUER, Inspecteur Général de l'Education Nationale en Sciences Economiques et Sociales. Ensuite il invite les représentants des usagers (collège D) nouvellement élus à se présenter.

**1 – Postes informaticiens : Politique établissement, exposé par Christophe Turbout Directeur des systèmes d'information (DSI) :**

Christophe Turbout, Directeur de la DSI présente la politique de l'établissement en matière de gestion des systèmes d'information. Il fait une rapide présentation des missions de la DSI qui a été créée en janvier 2013.

L'établissement souhaite une harmonisation du réseau sur tous les sites pour arriver à un système d'information unique. Christophe Turbout présente les enjeux d'une harmonisation du réseau informatique à l'échelle de l'établissement (tant sur la partie enseignement que sur la partie recherche). Il aborde aussi les questions du parc informatique, de l'utilisation des salles informatiques sur le campus 1 ainsi que leur impact sur le travail des informaticiens. A l'heure actuelle, Il reste 2/3 des machines à migrer dans le campus. Il annonce le ratio suivant : à la DSI, cinq personnes assurent la maintenance de 3000 machines contre deux personnes pour 400 machines à l'UFR SEGGAT. Il indique sa volonté de mutualiser les postes de travail, de créer des fonctions support de campus et de faire travailler tous les informaticiens dans le domaine pour pallier les absences.

Christophe Turbout précise que le déplacement physique de Didier Fontaine et de Julien Frérot vers la DSI une journée par semaine chacun leur permettra de participer aux missions communes pour l'ensemble de l'établissement. Les membres du conseil ont pu échanger avec M. Turbout. Les questions ont porté sur la dégradation des conditions de travail liée à la perte partielle du service de proximité assuré par Didier Fontaine et Julien Frérot (20% de leur temps de travail de chaque informaticien relèverait de la DSI et non de l'UFR SEGGAT). Plusieurs membres du conseil rappellent leur opposition à ce que 80% du temps de travail de Messieurs FONTAINE et FREROT soit rattaché à la DSI. La crainte de perdre la priorité dans l'utilisation des salles informatiques du bâtiment A est également évoquée.

Nicolas Le Pape remercie Christophe Turbout pour cette présentation.

## **2 – Approbation des procès-verbaux :**

### **a) conseil d'UFR du 8 décembre 2017 – PV Séance plénière**

**VOTE :**                      **0 CONTRE      4 ABSTENTIONS**

### **b) conseil d'UFR du 8 décembre 2017 – PV restreint aux EC (collèges A et B) :**

**VOTE :**                      **Unanimité**

### **c) conseil d'UFR du 8 décembre 2017 – PV restreint aux PR (collège A) :**

**VOTE :**                      **Unanimité**

## **3 – Contrats de professionnalisation, Master Business Partner & Amélioration Continue:**

Nicolas Le Pape présente la demande faite par les responsables du master BPAC. Il s'agit de modifier marginalement la maquette de ce diplôme pour répondre aux difficultés rencontrées cette année avec les entreprises qui accueillent les étudiants du master dans le cadre de leur alternance (contrat de professionnalisation). En effet, la maquette telle qu'elle a été construite ne répond pas à l'injonction formulée par les entreprises que les étudiants aient 35h d'activités les semaines où ils sont à l'Université, soit une durée hebdomadaire équivalente à celle de leur contrat de travail.

La demande porte sur 2 points :

- La réduction du nombre de semaines de formation à l'Université de 18 à 15 semaines pour le M1 et le M2 ;
- L'ajout dans les maquettes du M1 et M2 d'un montant d'heures de projets tuteurés de 125h pour le M1 et 120h pour le M2. Ces projets tuteurés ne feront pas l'objet d'une notation.

**VOTE :**                      **Unanimité**

Cette demande sera donc soumise à la Direction des Etudes et de la Vie étudiante.

#### 4 – Référentiel 2018-2019 :

La Direction de l'UFR a eu un rendez-vous le 20 décembre 2017 avec Marc Zabalia, Vice-président en charge des ressources humaines et Julien Labeyrie, Directeur des ressources humaines. Nicolas Le Pape rend compte de la présentation du projet de référentiel d'équivalences horaires qui nous a été faite lors de ce rendez-vous. Ce projet sera présenté au conseil d'administration courant mars 2018 pour une mise en œuvre à compter de la rentrée 2018. Il devrait être applicable à la rentrée 2018 et a vocation à accompagner la nouvelle offre de formation. Le projet de référentiel s'applique à l'ensemble des composantes de l'établissement et fixe l'attribution des heures pour les responsabilités institutionnelles et de structures, pour les activités pédagogiques et d'appui à la recherche.

Lors de ce rendez-vous, Marc Zabalia a commencé par présenter la proposition de répartition des heures allouées à l'encadrement individualisé. Nicolas Le Pape indique qu'il a été rappelé qu'une heure équivalent TD (eqtd) correspond à 4,2 heures travaillées. Il est prévu que l'encadrement d'un stage donne lieu à 1 h eqtd (pour un stage de moins de 200 heures) et à 2h eqtd (pour un stage de plus de 200 heures), que l'encadrement d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage donne lieu à 4 h eqtd. Dans le cadre des stages et des contrats, 1h eqtd supplémentaire est accordée par visite sur place. Pour ce qui concerne l'encadrement des mémoires : 1h eqtd pour un mémoire de licence ou master 1, 2h eqtd pour un mémoire de master 2. Pour l'encadrement des projets tutorés : 1h eqtd par étudiant (ou par groupe d'étudiants) sur un même projet. La coordination des activités d'encadrement individualisé pourra donner lieu à 5-30h eqtd.

S'agissant des heures relatives aux responsabilités pédagogiques, Nicolas Le Pape annonce qu'actuellement l'UFR SEGGAT consomme environ 600h eqtd (incluant les 40 h eqtd accordées à la fonction de Directeur Adjoint de l'UFR). Lors de cet entretien le Vice-Président et le DRH ont demandé à la Direction de l'UFR de faire une proposition d'enveloppe souhaitée pour la prochaine rentrée et de motiver cette demande.

La Direction de l'UFR a demandé une enveloppe de 900/950 h eqtd en argumentant autour des quatre points suivants :

1. volonté d'ouvrir davantage les diplômés à la formation continue,
2. souhait de revaloriser la fonction de direction de départements,
3. souhait de revaloriser la responsabilité pédagogique des L1 (en raison des nouvelles charges qui se profilent sur l'année de L1),
4. souhait de revaloriser la responsabilité pédagogique des diplômés en apprentissage et en contrat de professionnalisation (responsabilités plus chronophages).

Marc Zabalia a répondu favorablement pour une enveloppe de 900 h eqtd.

Dans le projet présenté certaines heures sont prises en charge sur le budget central de l'établissement (UNICAEN). Il s'agit de la fonction de directeur de composante (96 h eqtd pour un effectif étudiant dans la composante compris entre 1000 et 3000) et de la fonction de directeur –adjoint (64heqtd pour un effectif étudiant dans la composante compris entre 1000 et 3000). Nicolas Le Pape informe que concernant les heures attribuées pour la fonction de directeur de composante, il est prévu que vienne s'ajouter une prime de charges administratives de 5 000€ brut. Olivier Maquaire s'interroge sur le sens de cette prime et se demande si, par ce biais, les directeurs de composante ne sont pas « achetés » par la Présidence. Nicolas Le Pape répond que ce n'est absolument pas le sens de cette prime qui n'est ni individualisée ni liée à la réalisation d'objectifs. Cette prime est rattachée à une fonction, elle est versée sans condition et la seule manière de ne pas la percevoir sera de démissionner de la fonction exercée.

Pour la responsabilité de directeur d'unité de recherche, le nombre d'heure attribué variera entre 20 et 60 h selon les effectifs du laboratoire. S'agissant des directeurs d'école doctorale le nombre d'heures attribuées sera de 24 ou 36 h eqtd selon le nombre de soutenances de thèse.

Nicolas Le Pape informe les membres du conseil qu'ils seront amenés à voter sur la répartition de l'enveloppe globale attribuée à l'UFR SEGGAT. Nicolas Le Pape propose la constitution d'une commission chargée de réfléchir à une répartition de l'enveloppe d'heures entre les différentes responsabilités pédagogiques de la composante.

## **5 – Dialogue de Gestion 2018 :**

Le Dialogue de Gestion 2018 se tenu le 10 janvier 2018 en présence du Président Pierre Denise, Dominique Kervadec, Isabelle Duchatelle, Karim Salhi, Daniel Delahaye,

Nicolas Le Pape informe que le président et ses équipes ont apprécié la qualité du document renseigné par l'UFR et préparatoire à cette réunion. Nicolas Le Pape remercie l'ensemble des collègues ayant participé à la rédaction de ce document.

Nicolas Le Pape fait un bref compte rendu de ce dialogue de gestion car d'une part plusieurs points ont fait l'objet d'une réunion préalable avec certains collègues (réunion des responsables de master, par exemple) et d'autre part un compte rendu a été fait à l'ensemble des personnels de l'UFR lors de l'assemblée générale du 02 février 2018.

Nicolas Le Pape informe les membres du conseil des différents chantiers pédagogiques pour l'UFR sur l'année 2018 : étudier la possibilité de rendre obligatoire certaines actions du « plan réussite en licence » (pour les néobacheliers dont le niveau serait jugé insuffisant), étudier l'impact des inscriptions tardives sur la réussite des étudiants, organiser une formation à e-campus au sein de la composante, étudier l'opportunité et la faisabilité d'une double licence (économie-géographie et/ou gestion-géographie), réfléchir à une mutualisation des enseignements entre les deux parcours du Master 2 Economie et Management Publics.

## **6 – Exécution budgétaire 2017 :**

Nathalie Burel, présente en quelques chiffres l'exécution budgétaire 2017 :

### **Les dépenses :**

Le montant des dépenses effectuées en 2017 s'élève à 342 497 € pour une prévision de 342 281€ (hors contrats de recherche).

Après autorisation des services centraux, le budget prévisionnel a été légèrement dépassé pour effectuer certaines dépenses de fin d'année.

182 300 €	en fonctionnement
61 500 €	en investissement (voir tableau des inventaires)
98 600 €	en personnel
<b>342 400 €</b>	<b>TOTAL</b>

### **Les recettes :**

7 600 € de taxe d'apprentissage

89 000 € de formation continue

24 800 € pour le DU C2TH (recette qui ne sera pas réalisée en 2018)

160 500€ pour les contrats d'apprentissage

Nathalie Burel indique aux membres du conseil d'UFR qu'un **inventaire des biens acquis** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 a été constitué. Cet inventaire se présente sous la forme d'un tableau excel. Nathalie Burel sensibilise les collègues à la tenue à jour de ce fichier aussi bien pour les nouvelles acquisitions mais aussi et surtout pour les sorties d'inventaires. En effet, les biens obsolètes, détruits, perdus doivent être signalés.

## 7 – Questions diverses :

- a) **Salles pour examens deuxième semestre** : Céline Warnier indique que l'attribution des salles pour les examens de la deuxième session n'est pas suffisante pour l'UFR. En effet, nous avons indiqué aux services de la DEVE une période de 15 jours d'examen allant du 9 avril au 20 avril. Sur le planning provisoire d'attribution des salles, l'UFR SEGGAT a été servie essentiellement sur la première semaine alors que le département Eco-Gestion sera sur cette première semaine en révision et seulement quelques épreuves sont à placer pour le département de géographie pour cette période. Une réunion aura lieu le 23 février prochain avec les différentes composantes pour essayer de faire des échanges. Céline Warnier pense que ce sera difficile de faire rentrer tous les examens d'Eco-gestion dans la seconde semaine.
- b) **Participation des étudiants aux frais de voyage**. Françoise Clouet présente le voyage à Copenhague organisé par le responsable des L3 géographie. L'UFR prend en charge les billets d'avion aller-retour Paris-Copenhague ainsi que les frais d'hébergement en demi-pension. Une difficulté pour le transport des étudiants aller-retour Caen-Paris se pose. En effet, l'expérience montre que certains étudiants souhaitent arriver plus tôt ou rester plus longtemps à Paris et ne prennent donc pas le bus loué par l'UFR. Par conséquent, le bus n'est pas rempli. Le voyage ayant lieu en avril, il est possible de réserver des moyens de transport au meilleurs tarifs, ou de faire appel au co-voiturage.

**VOTE :**                      **0** CONTRE      **4** ABSTENTIONS

- c) Nicolas Le Pape a souhaité revenir sur le déroulement de l'**assemblée générale des personnels de l'UFR** du 2 février 2018 et a fait la déclaration suivante :
- « Quelle est l'utilité d'une assemblée générale des personnels de l'UFR ? Une assemblée générale est naturellement un lieu d'échange et de confrontation d'idées. Elle constitue un espace d'expression utile et nécessaire à la réflexion collective. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous avons souhaité faire en AG un retour du dialogue de gestion du 10 janvier 2018. Ce dialogue fixe les grandes orientations de la composante. Il est donc normal, légitime que celles-ci soient exposées devant l'ensemble du personnel et puissent donner lieu à débat. Je signale que depuis la création de l'UFR SEGGAT, c'est la première fois qu'est organisée une AG autour du dialogue de gestion. Mais visiblement, tout le monde ne partage pas cette vision du rôle d'une AG. Certains ont délibérément souhaité l'instrumentaliser pour la limiter à une tribune politique, voire à un tribunal politique. Pour ma part, je le regrette. Je voudrais ici rappeler le sens de notre élection, Stéphane Valognes et moi-même, à la direction de l'UFR. Il tient en cinq principaux objectifs : défendre les intérêts de l'UFR, renforcer l'attractivité de nos diplômes, créer du lien entre nos deux départements, permettre une meilleure visibilité de l'entité SEGGAT et accorder au conseil d'UFR le rôle d'instance décisionnaire avec une réelle capacité d'arbitrage. C'est dans cet ensemble de directions que nous souhaitons voir évoluer notre UFR ».*

Fabien Guillot et Maxime Marie signalent que les prises de position et les interventions lors de l'AG ne doivent pas être interprétées comme de la défiance à l'égard de l'équipe de direction.

Fin de la séance à 17h00